



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION
DE DRUMMONDVILLE (CSQ)

2455, boulevard Lemire, Drummondville (Québec) J2B 7X9
Tél.: (819) 477-3744 Téléc.: (819) 477-3688 www.serd.qc.ca



INFO-SERD Février 2019



Consultation liée à l'appel d'offres en assurance collective

Lors du conseil général des 24, 25 et 26 octobre 2018, il a été voté par vos représentantes et représentants syndicaux de procéder à un appel d'offres pour le contrat du régime d'assurance collective des membres de la CSQ. Il a aussi été décidé de consulter les membres sur le contenu du régime. Voilà pourquoi nous vous sollicitons aujourd'hui afin de répondre à un questionnaire sur votre intérêt à modifier le régime actuel.

Tout au long de la consultation, des capsules informatives vous permettront de mettre en contexte chacune des questions. Nous vous suggérons aussi, au besoin, de vous référer au dépliant Votre régime d'assurance collective en un coup d'œil, qui est disponible sur le microsite de la consultation.

Il est important de se rappeler que, lors d'un processus d'appel d'offres, le résultat n'est pas garanti. Les assureurs peuvent ou non répondre à nos demandes. Évidemment, plus un assureur calque sa soumission sur notre cahier de demandes, plus il a de chances de remporter le processus d'appel d'offres. Vous pourrez observer que dans certains cas, nous avons ajouté une « tarification projetée ». Il faut garder à l'esprit que les coûts sont indicatifs et que nous ne pouvons garantir quels seront les taux payables à la fin du processus d'appel d'offres.

Afin de faciliter le processus de consultation, nous vous rappelons la structure actuelle du régime d'assurance collective.

N'hésitez pas à vous référer au microsite pour toute question; vous pouvez aussi communiquer avec le Service de la sécurité sociale de la CSQ à l'adresse : assurances@lacsq.org. Vous pourrez aussi assister à la séance d'information dont les coordonnées apparaissent ci-dessous. Les détails de la tournée d'information sont disponibles sur le microsite.

Merci et bonne consultation!

Adresse : www.assurances.lacsq.org

Durée de la consultation : Fin janvier 2019 à la mi-avril 2019

Code du syndicat (qui sera utilisé pour générer un code pour le sondage) : Z23 (sans trait d'union, avec une majuscule).

Séance d'information

Lieu : Motel Blanchet
Salle La Favorite
225, boulevard St-Joseph

Quand : Jeudi 14 mars 2019
*Inscription à 16 h 30, début de la présentation à 16 h 45
(durée approximative de 45 minutes plus une période de questions)

Qui : La séance d'information sera présentée par une personne ressource de la sécurité sociale CSQ

Veillez vous inscrire au bureau du SERD (819-477-3744) auprès de Julie Collins, et ce, avant le mardi 12 mars 2019, 16 h 30.

Compensation pour dépassement des maxima d'élève par groupe

La clause 6-9.03 prévoit que les montants dus à titre de compensation pour une enseignante ou un enseignant dont le groupe excède le maximum d'élèves indiqué au chapitre 8-0.00 sont versés 2 fois par année pour les périodes respectives des 100 premiers et des 100 derniers jours. Pour l'instant, la commission scolaire n'est pas en mesure de nous confirmer la date du premier versement.

Si vous avez eu un dépassement pour les 100 premiers jours, vous recevrez prochainement, de votre direction d'école, le formulaire de calcul de la compensation pour dépassement des maxima d'élèves. Regardez-le attentivement et n'hésitez pas à poser des questions à votre direction ou à François, au bureau du SERD, si vous pensez qu'il y a des erreurs. Toutefois, aucune compensation n'est due si un dépassement constaté en septembre n'existe plus au 15 octobre.



SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
Compensation pour dépassement des maxima d'élèves par groupe
Annexe XVIII de la convention collective du personnel enseignant 2015-2020

SECTION II							
1	2	3	4	5	6	7	8
Période en dépassement	Jours de classe durant la période	Maximum révisé (14 - 50 - 33)	Nb d'élèves régularisés du groupe	Total pondéré du Nb d'élèves intégrés Vote Tableau 1 (Arrondir à .5 et -)	Nb total d'élèves Colonne 6 + 5	Nb d'élèves en sus Colonne 6 - maximum	Nombre pondéré d'élèves Annexe XVIII (N)

SECTION III				SECTION IV RÉSERVÉ AU SRH	
NOMS DES ÉLÈVES INTÉGRÉS OU INTÉGRÉS	CATÉGORIE	Présence ressources? (psycho, tes, etc)	Valeurs à rapporter colonne 5	FORMULE	27 x N x D x 1.20 Moyenne
		oui non		VÉRIFIÉ PAR	
		oui non		TOTAL À PAYER :	
		oui non			
			TOTAL		

SIGNATURE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE :	DATE :	SIGNATURE DE LA DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	DATE :
		FAYÉ LE	

Fondation Monique-Fitz-Back Loto Voyages 2019-2020



La Fondation Monique-Fitz-Back est vouée à la promotion de l'éducation relative à l'environnement et à un milieu sain dans une perspective de développement durable.

Elle travaille pour les jeunes avec le personnel du réseau de l'éducation et aspire à un monde plus pacifique, solidaire, écologique et démocratique. Les revenus dégagés grâce à la Loto Voyages 2019-2020 serviront à soutenir cette cause.

En quoi consiste la Loto Voyages?

Une loterie lancée chaque année par la Fondation où les participants ont une chance sur 100 de gagner l'un des crédits voyage d'une valeur de 4 000 \$ vers la destination de leur choix!

- Coût du billet : 100 \$
- Nombre de billets émis : 1 700
- Nombre de tirages : 17
- Début des tirages : le 15 mai 2019

ACHETEZ VOTRE BILLET EN LIGNE DÈS MAINTENANT! »

Sinon, remplissez un [formulaire d'inscription](#) et retournez-nous-le avec votre paiement. Vous pouvez également faire votre commande en ligne à partir de ce site.

Dates des tirages (édition 2019-2020) : 15 mai 2019, 12 juin 2019, 17 juillet 2019, 14 août 2019, 18 septembre 2019, 16 octobre 2019, 6 novembre 2019, 20 novembre 2019, 4 décembre 2019, 11 décembre 2019 (2 tirages), 18 décembre 2019 (2 tirages), 8 janvier 2020 (2 tirages), 15 janvier 2020 (2 tirages, dont celui réservé aux acheteurs ayant payé leur(s) billet(s) en un seul versement).

Vous trouverez tous les détails de la Loto Voyages ainsi que le formulaire d'achat au www.fondationmf.ca



8 mars 2019 Journée internationale des droits des femmes

Une nouvelle appellation

Le *Collectif 8 mars* souhaite dorénavant désigner la journée du 8 mars « Journée internationale des droits des femmes » afin de lui donner une perspective militante et féministe. Le collectif souhaite rappeler qu'il s'agit d'une journée pour dénoncer les nombreuses discriminations, inégalités et violences faites aux femmes et souligner le chemin parcouru.

L'appellation « Journée de la Femme » est maintes fois utilisée pour désigner le 8 mars, ce qui entraîne plusieurs dérives. Le 8 mars est transformé en un événement commercial qui renforce les stéréotypes, comme la St-Valentin ou la fête des Mères durant lesquelles on offre des fleurs ou des rabais sur divers produits censés plaire aux femmes. En dénaturant le sens que les féministes souhaitent donner à cette journée, sa signification réelle est déviée.

Le 8 mars, c'est l'occasion d'affirmer l'importance des luttes pour les droits des femmes, de saluer les combats menés en faveur de leur reconnaissance sociale et politique et de poursuivre les batailles pour que leurs droits cessent d'être bafoués partout sur la planète. C'est un rappel que les droits des femmes ne sont pas respectés et que l'égalité de fait n'est pas atteinte.

Le respect, ça se manifeste!

Après des années d'austérité néolibérale qui ont affecté grandement les femmes, 2017 et 2018 ont été déterminantes pour le mouvement féministe partout dans le monde, notamment en raison de l'ampleur et de l'impact de la vague #moiaussi.

De plus, la sous-représentation des femmes dans les sphères décisionnelles, les commentaires méprisants sur leur corps et leurs vêtements, la place qu'occupe la charge mentale chez elles, les abus commis à l'endroit des femmes autochtones sont autant de sujets qui ont occupé l'espace médiatique au cours des dernières années. Il est maintenant temps que des gestes concrets soient posés en faveur de l'égalité et des droits des femmes, car le respect, c'est une valeur qui se manifeste!

Le slogan retenu se veut intemporel et le mot respect, central dans le message, est riche et peut être décliné de multiples façons.

L'invitation à « manifester » son respect est un appel à l'action qui peut être compris tant sur le plan individuel que collectif. Il y a également un deuxième sens à y donner, soit celui de la référence aux manifestes politiques qui ont, ici comme ailleurs au cours de l'histoire, marqué les sociétés. C'est la raison pour laquelle, au verso de l'affiche, vous trouvez un manifeste féministe qui reprend nombre de revendications du Collectif 08 mars au cours des dernières années et qui se termine par un appel à manifester.

Un appel à l'action et à la solidarité

Le visuel reprend le symbole universel féministe ♀ à l'intérieur duquel se retrouve le bras levé d'une femme et son poing, tel celui d'une manifestante. Finalement, le visuel symbolise l'importance de l'action et de la solidarité pour atteindre l'égalité pour toutes et entre toutes.

Bon 8 mars !

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES 2019

**Souper
Discussion**
La solidarité entre femmes

**13 mars 2019
Accueil à 17 h 30
114, 11^e avenue (CCRSJB)
Drummondville**

Panel avec 5 femmes de différentes générations

Olivia Élizée
Pénélope Sévigny
Nancy Forest
Diana Ramirez
Dominique Chevalier

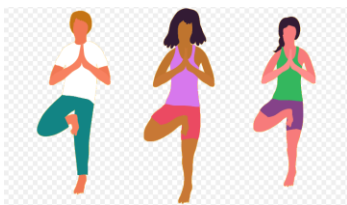
BILLETS EN VENTE AU COÛT DE 10 \$
(SOUPER INCLUS)
255 RUE BROCK OU AU 819-474-3223



Journée internationale des droits des femmes 2019

Activité gratuite pour les femmes membres du SERD

Yoga



*Le 28 mars 2019
De 16 h 30 à 19 h*



*Centre communautaire récréatif
St-Jean-Baptiste
114, 18^e avenue*

Venez relaxer et prendre du temps pour vous de 16 h 30 à 17 h 30 (niveau débutant). Par la suite, de 17 h 30 à 19 h, un buffet sera servi et vous pourrez partager un bon moment avec vos collègues.

Inscription obligatoire (nombre de places limitées).

veuillez vous inscrire avant le 22 mars, 16 h auprès de Julie Collins au 819-477-3744.

CALENDRIER SYNDICAL 2018-2019 - MODIFIÉ

MOIS	JOUR	HEURE	DESCRIPTION	LIEU	SUJET
AVRIL	Mardi 9	16 h 30 à 20 h 30	Assemblée des personnes déléguées	Salle La Favorite (Motel Blanchet)	Selon ordre du jour
MAI	Mardi 21	16 h 30 à 20 h 30	Assemblée des personnes déléguées	Salle La Favorite (Motel Blanchet)	Selon ordre du jour
	Lundi 27	16 h 30 à 18 h	Assemblée générale	À déterminer	Selon ordre du jour